



CONTRAT DE TRAVAIL NOMBRE TOTAL DE 25 DEPUIS L'ANNEE 2011

Par **madeleine1961**, le **12/06/2015** à **13:15**

Bonjour,

Je suis actuellement employé dans une mairie du 92 depuis 2011.

J'en suis au 25ème arrêtes, étant sur un poste d'une personne en maladie depuis cette date.

Je suis allée voir les RH qui m'ont gentiment répondu ne rien pouvoir faire pour moi. Je suis allée voir aussi les syndicats et la réponse est la même.

Bref, depuis 2011, et la nous sommes 2015 soit bientôt 4 ans, je ne peux prétendre être titulaire de ce poste.

Que pensez vous de cette situation

cordialement

Mme SARARZIN LAURENCE

Par **P.M.**, le **12/06/2015** à **14:53**

Bonjour,

Je ne suis pas spécialiste du statut de droit public mais s'il s'agissait de CDD de droit privé de remplacement d'une personne absente, ils peuvent être conclus sans limitation dans leur nombre et dans la durée totale...

Par ailleurs, des CDD de droit public peuvent de toute façon s'enchaîner pendant 6 ans...